

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Tél. Direct : 04.94.08.60.49 le mercredi de 15h à 18h jusqu'au 17/08/20

Réunion de clôture de saison du lundi 29 Juin 2020

P.V. N° 32

Séance réalisée en visio conférence en raison de la fermeture du District aux réunions des commissions imposée par les circonstances de pandémie actuelles

Président : Patrice BOUREAU

Secrétaire de séance: Pierre HOLLECKER

Représentant du C.D. : Patrick FAUTRAD

Présents : MM. Michel ALEXANDRE – Tarek BEN AMOR – Cyril BOUREAU – José CAUDMONT – Christian DELANNOY – Julien DENANTE – Yves FRACHET (représentant du Département Technique) – Florian GONCALVES – Sébastien HOLLECKER – Karim MESSISHA – Michel MOMBOISSE – Guy MUCCI – Georges PEZZOLI – Fabrice POREE.

Excusés : MM. Robert ANDRE – Bilel BARHOUMI – Romain BOUGET – Hakim BOUAKSA – Bernard COTY – Christophe COURET – Jean Jacques BENHAMOU – Yann BODENES – Cédric DERVEAUX – Gaëtan DENEUVE – Michel EBRARD – Bertrand KEMPF – Noël LANDON – Serge PAPA – Raymond PERON – Jean REDAUD.

INFORMATION

Conformément aux dispositions de l'art. 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la Commission de District de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel en 2ème instance devant la commission d'appel règlementaire du District.

Pour être recevable, l'appel doit être interjeté par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs ou de l'arbitre concerné délivrée par la Ligue de la Méditerranée, dans un délai de sept jours, à compter :

- de la première présentation de la lettre recommandée ;
 - du jour de la transmission de la décision par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
 - du jour de sa notification par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception (jour de la remise en mains propres...).
- Les frais de dossier d'un montant de 46 EUROS seront portés au débit du compte du club réclamant (ou adressés par chèque s'il ne s'agit pas d'un club et pour les arbitres appelants).

Le non-respect intégral de ces formalités entraîne l'irrecevabilité des appels.

INFORMATIONS IMPORTANTES AUX ARBITRES

1 – A compter du 01/07/2020 changement de messagerie : <https://mail.google.com/a/lmedfoot.fr>
Les identifiants sous la forme N°deLicence@lmedfoot.fr et mots de passe de connexion ont été adressés à chaque arbitre par la Ligue Méditerranée sur son ancienne messagerie le 11/05/2020.

2 – Dans le cas de changement de club, l'arbitre a l'obligation d'en aviser la CDA ainsi que la commission du statut de l'arbitrage avant de procéder à une demande de licence avec un nouveau club.

3 – LES ARBITRES DOIVENT CONSULTER LEUR MESSAGERIE OFFICIELLE AU MOINS TOUS LES 2 JOURS.

**4 – Les dossiers médicaux de renouvellement annuel d'aptitude comportant au minimum l'examen clinique et l'avis du médecin traitant doivent être adressés au plus tôt à la commission médicale de la CDA et de préférence avant le 15 juillet 2020. (Rappel : le RI de la CDA fixe au 30 juin la date butoir d'envoi).
S'il existe des REELS problèmes de prise de rendez-vous pour les examens cardiaques spécialisés les délais pour l'envoi de ces examens complémentaires obligatoires sont repoussés mais cela ne dispense pas de l'envoi rapide du dossier médical de base.**

5 – Les arbitres doivent signer au plus tôt avec leur club de rattachement une demande de renouvellement de licence. Il est rappelé que conformément au Statut de l'Arbitrage, les licences arbitres nouvelles ou renouvellement doivent être enregistrées à la Ligue au maximum jusqu'au 31 Août pour que l'arbitre couvre son club en regard de ce statut.

Dès le 1^{er} juillet, date de début de la saison 20/21, les arbitres doivent mettre à jour leurs indisponibilités permanentes pour toute la nouvelle saison dans leur espace MyFFF pour chaque jour de la semaine.

De plus ils doivent inscrire leur date de reprise certaine sous la forme :
indisponible du 01/07/2020 jusqu'au xx/xx/2020 motif : congés

Ces mises à jour doivent être faites avant le 31 juillet, certaines rencontres officielles pouvant avoir lieu à la fin du mois d'Août (CdF par exemple) et le pôle désignations devant pouvoir travailler auparavant à faire les paramétrages de ses tableaux dans de bonnes conditions.

Information contact :

Pendant les congés de Jean REDAUD, jusqu'au 01/08/20, vous pouvez joindre en cas d'urgence ou de besoin Pierre HOLLECKER sur le portable CDA : 06.30.93.20.49. Permanence au District le mercredi de 14h30 à 18h.

CORRESPONDANCE

DES ARBITRES

- **M. SIAFA Rachid** : Informant du non renouvellement souhaité par son club. Transmis à la C. Statut de l'arbitrage.
- **M. PRADIE Matias** : arbitre stagiaire jeune déménageant dans le Var en provenance du District 92 Hauts de Seine. Transfert du dossier demandé à la CDA92. Coordonnées varoises reçues. En attente.
- **Toutes les autres correspondances usuelles ont été traitées par leur destinataires directement par Email.**

DIVERS

- **M. ANDRE Robert** : souhaitant mettre un terme à ses fonctions au sein de la CDA. La CDA prend note avec regret de cette décision, remercie Robert de son aide durant toutes ces années passées et lui souhaite en retour le meilleur pour les années à venir.

DES CLUBS :

- **R.F.C.TOULON** : au sujet du justificatif manquant d'un arbitre. Nécessaire fait. Rappel : aucun règlement ne doit être effectué si la feuille de frais officielle n'est pas présentée au club.
- **TOULON TREMLIN** : Déclarant se séparer d'un arbitre. Dont acte. Transmis à la C. Statut de l'arbitrage.
- **ET. CLARET-MONTETY** : Concernant une rencontre U17 du 08/03/20. Traité par le président de la CDA.
- **US BANDOL** : Déclarant se séparer d'un arbitre. Transmis à la C. Statut de l'arbitrage.

ORDRE DU JOUR

Modification règlement intérieur 2020/2021
Parrain promotion arbitres 2019/2020
Renouvellements 2020/2021
Mise en place début de saison 2020/2021
Questions diverses

Modification règlement intérieur 2020/2021

Le projet définitif a été transmis à M. Michel BRUNET pour avis.

Il y est tenu compte des modalités de défraiements annoncées par le District :

ARTICLE 40 : Indemnités & Modalités de défraiement

Le défraiement des arbitres ayant officié lors de compétitions de seniors D1, D2, D3, D4, Critérium D1, U19D1, U18D1, U17D1, Féminines à 11 (Centre seulement), U15 Futsal, U18 Futsal, et Féminines Futsal est assuré directement par le District de manière mensuelle au début du mois suivant les rencontres.

• Pour les autres catégories, le défraiement s'effectuera par le club recevant uniquement sur présentation du formulaire officiel du District.

Parrain de la promotion d'arbitres 2019/2020

Le président propose que le parrain de la promotion des stagiaires nommés en 2019/2020 soit **M. Michel ALEXANDRE** en reconnaissance de son engagement dans le football et de son dévouement depuis tant d'année au sein de la CDA. La proposition est approuvée à l'unanimité.

Renouvellements 2020/2021

• Point sur les dossiers médicaux

Au 26/06/20 une soixantaine d'arbitres sont déjà désignables. C'est mieux que les années précédentes mais pas encore totalement satisfaisant.

Il est demandé aux retardataires de faire le nécessaire rapidement étant rappelé que depuis l'année dernière, le RI prévoit l'envoi des dossiers avant le 30 juin et la gestion par eux-même des critères d'âges et de risques aggravants, afin que la CDA puisse avoir le maximum d'arbitres déclarés pleinement opérationnels au 15 juillet.

Il faut savoir qu'ensuite tout un travail doit être effectué, en particulier par le pôle désignation, pour les programmations de ses outils de désignation.

M. Patrice Boureau, dans sa qualité de désignateur Sénior, informe que le premier tour de la Coupe de France devrait avoir lieu les 29/30 août et une participation accrue des arbitres varois sera demandée par la Ligue soit jusqu'à parfois 3 arbitres pour 20 à 25 rencontres, d'où la nécessité de pouvoir disposer dès début-août d'au moins 75 arbitres ayant les âges et niveaux suffisants pour être désignés lors de cette épreuve en fonction des matches.

Il ne semble pas y avoir de gros problèmes de prise de rendez-vous et il est constaté que beaucoup de dossiers sont revenus complets avec les examens cardiologiques obligatoires joints.

Dans le cas de programmation d'examens cardiaques décalée après le 30 juin, il est rappelé aux arbitres qu'ils doivent adresser le DM pages 1 à 3 complété par leur médecin traitant, qui en certifiant sa non contre-indication à la pratique de l'arbitrage, permet aux médecins de la commission médicale du District de délivrer une aptitude temporaire de début de saison si eux-même valident les données qui leurs sont soumises en ne décelant pas de problèmes particuliers dans les documents en leur possession.

• Envoi des fiches de renseignements

Chaque arbitre va recevoir dans sa boîte mail officielle un lien lui permettant de remplir en ligne sa fiche de renseignements 20/21. Il est souhaité de le faire dès réception et avant le 15 juillet.

Rappel : Les indisponibilités permanentes sont à indiquer pour chaque jour de la semaine sur MyFFF.

• Arbitres non renouvelés :

- 4 arbitres ayant obtenu moins de 40 sur 100 à l'examen théorique ne seront pas renouvelés,
- 1 arbitre ayant obtenu moins de 50 sur 100 lors des 2 derniers examens théoriques ne sera pas renouvelé.
- 12 arbitres n'ayant pas passé l'examen théorique sans aucune excuse tombent sous le coup de l'art. 29 du Règlement Intérieur :

« En fin de saison, les arbitres ne se présentant pas aux sessions normales et qui renouvellent leur licence, ne pourront pas être désignés la saison suivante. Pour se voir rétablis dans leurs droits, ils devront alors attendre les sessions normales de la saison suivante. Le club de l'arbitre sera averti de cette mesure. »

Les 17 arbitres ci-dessus recevront un courrier de confirmation avec copie à leur club d'appartenance.

La CDA décide qu'il sera possible à ces arbitres de suivre dès le mois d'Août 2020 une Formation Initiale à l'Arbitrage leur permettant d'obtenir un nouvel examen et un statut de stagiaire plus rapidement s'ils le souhaitent (voir plus loin).

Mise en place début de saison 2020/2021

• Stage de début de saison : Samedi 5 Septembre 2020 (Date à confirmer)

- Test Physique : 08h00 – 10h00
- Modifications Lois du Jeu : 10h30 – 12h00
- Repas : 12h00 – 13h00
- Assemblée Générale de Début de Saison : 13h00 – 15h00
- Présentation des groupes d'observations avec les référents : 15h00 – 16h00

• Stage des observateurs: Samedi 5 Septembre 2020 (Date à confirmer)

- 17h00 – 19h00 : Consignes 2020-2021 prévision : réunion au District

• Stage thématique : Samedi 26 Septembre 2020 de 8h00 à 12h30 (Date à confirmer)

- Centre Var : 2 terrains
- Est Toulon : 2 terrains
- Ouest Toulon -Toulon : 3 terrains

Questions diverses

- **Candidats Ligue 2019/2020.**

Les examens, reportés en raison du confinement, sont reportés au mois de septembre 2020.

Julien DENANTE aidé de Karim MESSISHA se chargent de contacter les candidats pour faire le point avec eux et leur offrir toutes les possibilités d'aborder dans les meilleures conditions possibles cette étape importante.

- **Formation Initiale à l'Arbitrage**

La première session en format de 4 journées consécutives aura lieu à **ROCBARON**, du lundi **24/08/2020** au jeudi **27/08/2020** de 8h30 à 17h30. L'examen aura lieu le vendredi 28 de 9h à 11h au même endroit.

Le nécessaire est en cours pour les publications Internet.

Possibilité est donnée aux arbitres sanctionnés de non désignation ou par des résultats insuffisants d'y participer et de redémarrer stagiaires sans coupure.

- **Observations**

Florient GONCALVES présente ses travaux. Le nombre d'observateurs va s'élargir et passer à 30, chaque observateur ne pouvant s'occuper que d'une catégorie et d'un groupe avec 2 observateurs par groupe. Le but est de :

- Tirer le maximum des observations en qualité et en suivi
- Faciliter les désignations des observateurs (1match / 1weekend)
- Ouvrir le champ des observateurs pour plus de diversité et d'apports qualitatif aux arbitres.

En catégorie Jeunes, le souhait est que l'observateur soit toujours en activité ou arrêté depuis peu afin de pouvoir mieux guider les arbitres vers la Ligue dans l'arbitrage moderne.

Chaque observateur aura de 10 à 15 observations par saison, soit de 2 à 3 observations par mois.

- **Candidats à l'arbitrage**

P. Boureau demande à Yves Frachet s'il serait possible de récupérer parmi les joueurs(euses) détecté(e)s par le département technique de potentiels candidats à l'arbitrage. La question sera vue avec Ludivine Régnier.

- **Point sur la composition de la CDA**

Un point est fait sur les membres déclarés sortants de la CDA et les potentiels rentrants. Le Président souhaite que les personnes intéressées pour intégrer la commission se manifeste auprès de lui **avant le 10 juillet**.

Prochaine réunion sur convocation

Le Président : Patrice BOUREAU

Le Secrétaire de séance : Pierre HOLLECKER